

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

NONIDI 19 Germinal.

(Ere vulgaire.)

Vendredi 8 Avril 1796.

... faite par les Autrichiens d'un poste occupé par les troupes génoises. — Crainte des Génois sur leur neutralité — Formation d'un nouveau camp retranché entre Duisbourg et Dusseldorf. — Grande activité dans le recouvrement de l'emprunt forcé à Bruxelles. — Notice des ouvrages qui ont été lus à la séance publique de l'institut national. — Fin des observations sur nos affaires militaires et les effets de l'armistice. — Documents pour servir à l'histoire des massacres des 2 et 3 septembre.

## A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

## P O R T U G A L.

Extrait d'une lettre de Portugal, du 12 mars.

Le *Polifeme*, gros vaisseau du commerce de Lisbonne, en passant du Brésil en Asie, a été pris, après un combat de cinq heures, par une frégate de guerre de la république française, laquelle, après lui avoir pris le précieux, qui consistoit environ en 20 mille louis d'or de Correax & près de 90 mille louis d'or en monnaie d'or de Portugal & d'argent d'Espagne, a encloué ses canons & mis à son bord quelques prisonniers anglais.

Cette nouvelle est arrivée à Lisbonne le 8 de ce mois, en 47 jours de la Bahia au Brésil, où le *Polifeme* est rentré.

Cette frégate française s'appelle, je crois, la *Convention*; elle est de 40 à 44 canons.

## I T A L I E.

De Gènes, le 24 mars.

Le piquet génois qui étoit posté à Mellisana, près de

Gavi, en a été chassé par un piquet autrichien supérieur en forces. Les Génois n'ont pas songé à défendre ce poste, ils ont même abandonné leurs tentes & leurs lits que les Autrichiens ont eu la cruauté de ne pas vouloir leur laisser emporter. On voit par-là combien les Génois auroient de peine à défendre leur neutralité & contre les Autrichiens & contre les Français.

Il est à craindre que les premiers se trouvant plus près que les Français du fort de Gavi, ne s'en emparent & ne se rendent maîtres du poste important de la Bochetta, d'où ils pourroient venir jusqu'aux portes de Gènes. Les Français font aussi des dispositions pour s'en approcher, la mesure qu'ils ont adoptée de se fortifier à Voltri, les met également à portée de prendre le chemin d'Acqui & celui de la Bochetta.

Les habitans de la riviere ont vu avec plaisir arriver le convoi de vivres que les Français attendoient depuis si long-tems. Le défaut de subsistances & la difficulté des transports avoient causé jusqu'ici parmi les troupes françaises une pénurie incroyable; & on ne concevroit pas comment elles avoient eu la vertu de supporter tant de privations, si on ne savoit que la bonne intelligence qui a régné entre elles & les habitans a suppléé à beaucoup de choses.

Avant son départ de Gènes, le commissaire Salicetti a réussi à prendre avec des négocians génois des engagements relatifs à des fournitures de subsistances en vivres & en fourrages; il paroît difficile que la campagne puisse s'ouvrir avant un mois, les Français n'ayant pas encore des moyens de transports & la grosse artillerie n'étant pas arrivée: on assure cependant qu'une partie des mulets qu'ils ont tiré d'Espagne sont arrivés à Nice, & que l'artillerie de siege débarquera bientôt à Vado.

Au reste, toute la côte est tellement garnie de canons, que les Français peuvent en côtoyant aborder par-tout sans craindre l'escadre anglaise.

On mande de Rome que le barbier qui essaya d'ef-

au bannissement hors de l'état ecclésiastique.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 14 germinal.*

Les français sont occupés en ce moment à former un camp retranché entre Kaiserswert, Duisbourg & Dusseldorf, lequel sera occupé par un gros corps de troupes indépendant de l'armée de la rive droite du Rhin; ce camp avance avec activité & bientôt toutes les batteries destinées pour sa défense seront totalement achevées. Du reste, rien n'annonce encore que la suspension d'armes touche à sa fin: les seuls mouvemens que l'on remarque dans l'armée de Sambre & Meuse, c'est que les corps qui se trouvoient en arrière ont rejoint les bords du Rhin, & que l'aile droite commence à occuper sa position au-delà de la Moselle. Les autrichiens de leur côté sont très-tranquilles; chaque fois que les circonstances font naître des relations entre eux & les républicains l'on se traite avec tous les égards & l'honnêteté possible.

Tous les jeunes gens de la première réquisition enlevés ici dans les bureaux & dans les administrations militaires & civiles, sont incorporés les uns dans la cavalerie & les autres dans l'infanterie suivant leur choix & leur taille. On les exerce journellement au métier des armes, & à mesure qu'ils sont instruits on les envoie aux armées du Rhin bien escortés.

Tous les rôles de l'emprunt forcé sont actuellement distribués & en recouvrement dans cette ville; les derniers de 50 liv. viennent d'être envoyés. C'est en examinant avec attention les effets que produit cette mesure, sans doute nécessaire, que l'on se pénètre de plus en plus du besoin de la paix, qui seule, peut mettre un terme à tant de calamités. Un grand nombre d'individus sont réduits aux expédiens les plus durs pour se procurer de quoi acquitter leurs taxes. Au-dehors la crainte empêche les plaintes, mais rentrez dans le sein d'un grand nombre de familles, déjà malheureuses par les circonstances, & vous les verrez réduites au désespoir appeler des acheteurs pour vendre une partie de leurs meubles afin de se soustraire aux rigueurs de la loi. Nous le répétons, la paix seule peut mettre un terme aux malheurs publics: qu'ils sont coupables, ceux qui, par une ambition désordonnée, en retardent la conclusion!

## F R A N C E.

### DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

*De Brest, le 7 germinal.*

Notre département avoit été mis en état de siège; la religion du général Hoche avoit été surprise; aussi s'empressa-t-il de révoquer cet ordre, en qualifiant le département du Finistère d'excellent département; mais les généraux qui sont à Brest n'ont pas vu sans peine s'échapper une si belle occasion de primer; aussi viennent-ils de notifier à la municipalité que leur intention étoit de mettre cette ville en état de police de siège; tout le monde se demande ce que signifient ces nouvelles prétentions, & quelle est la loi qui les les autorise. La

municipalité, composée d'hommes éclairés, de patriotes épurés, n'a pas accédé à cette escobarderie. Il faut prier que l'autorité supérieure réprimera une pareille licence.

### DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

*Extrait d'une lettre écrite de Paris, le 18 germinal.*

On a, depuis quelques décades, enlevé dans les départements voisins & relâché un tas de prêtres de toutes conditions, constitutionnels, insermentés, mariés, vieux, jeunes; on en rencontroit des charretées sur les chemins qui conduisent à Versailles. Il s'y en est trouvé un de première réquisition, qu'on a fait partir. C'étoit un spectacle lamentable que celui de tant de misère, & en même tems comique que la réunion de gens d'opinions si diverses. Quelques-uns étoient paisibles & résignés; ce sont ceux qu'on appelle éminemment *coupables*: d'autres désoloient; c'étoient des *patriotes complaisans*, victimes de leur obéissance politique, & pris à leurs sermens comme à un traquenard. On avoit tout pris sans distinction c'étoit la salle de saint Gaudin, quand il attrapa le diable au jeu des dez. On étoit forcé de sourire quand on voyoit un prêtre s'affliger d'être séparé de son petit garçon; *n'a pas un an*. Est-ce la loi, donc, qui permet de jeter un filet à mailles si serrées, où tout se trouve pris, fretin avec le poisson? Il a fallu rejeter à l'eau presque toute cette pêche; on a gardé seulement quelques imbeciles. Par exemple, un vieillard qui, entendant le procès-verbal, où on lisoit qu'il paroissoit avoir prêté serment, s'empressa de dire: *rayez cela, je ne l'ai pas prêté*. Le curé de \*\*\* , au-dessus de Corbeil, est un nombre de ceux qui ont recouvré la liberté; il lui a coûté trois mille livres pour les frais de ce voyage (petite dépense pour un homme à qui la nation paie mille francs en assignats par an avec des retenues). On demande s'il ne seroit pas juste de le dédommager. Cette rigueur s'est exécutée pensant que le ministre Merlin mettoit en mouvement le rouage un peu compliqué de la police générale; il a changé de ministre. Actuellement que l'on a rendu la justice à Merlin, seroit-il pas à propos que Merlin livrât à la justice les impitoyables *pressieurs* qui enlèvent ainsi les gens. S'il ne coûtoit quelque chose aux délateurs calomnieux, aux ministres étourdis, je crois que la république n'en viroit pas plus mal. Un proverbe chinois dit, *que le gouvernement doit être comme le ciel, dont le mouvement est insensible*.

Nous n'avons pu annoncer qu'une partie des ouvrages qui ont été lus à la séance publique de l'institut. Un de nos meilleurs est un *mémoire* de Cabanis, dans lequel on examine jusqu'à quel point les besoins moraux & physiques de l'homme dépendent de son organisation. On a trouvé de la saine philosophie exprimée avec élégance. La Cépède a lu un très bon éloge historique de Vandermonde; nous ne croyons cependant pas qu'il ait simplifié les procédés de la musique par son prétendu système; avoit un genre d'esprit qui, lorsqu'il sortoit de la sphère des calculs mathématiques, obscurcissoit tout & ne pouvoit rien simplifier. Le célèbre Raynal a été très-bien

apprécié & éloquemment loué par le Breton. Preny a lu un excellent mémoire sur le dénombrement de la France, qu'il fait monter à 25 millions 600 mille habitans. Un discours sur les rapports mutuels de la liberté & des sciences, par Grégoire; un mémoire pour prouver que les éléphants d'Asie & ceux d'Afrique sont deux especes différentes, par Cuvier; une introduction à un voyage des Pyrénées, par Dussaulx; une ode sur l'enthousiasme, par Lebrun; le détail de quelques expériences de chimie, par Fourcroy & Vauquelin, ont terminé la séance, qui a duré quatre heures. L'assemblée étoit nombreuse, dit un des membres de l'institut; mais on y a remarqué un grand nombre d'hommes armés; & l'on n'a pas trop compris en quoi des fusils, des sabres, des instrumens de destruction pouvoient concourir à l'instruction. Ce cérémonial s'est probablement introduit de lui-même. Sans doute le directeur aura pensé, & cette idée l'honore, que dans le sanctuaire des sciences, le savoir devoit être au premier rang & le pouvoir au second.

*FIN des observations sur nos affaires militaires et les effets de l'armistice.*

« Tel est l'effet de l'armistice que d'une part & d'autre les esprits ont pu s'éclairer. La conviction de la nécessité de la paix s'empporte aujourd'hui sur les calculs machiavéliques & sur les passions particulières. L'opinion publique prépare la paix, comme elle prépara la révolution. Elle pénètre dans la triple enceinte du cabinet des rois, comme elle se dégage parmi nous des chaînes de la démagogie. Je ne sais quel mystère doit envelopper les premières démarches qui ont été faites; mais je suis persuadé que ce mystère ne peut être utile qu'à nos ennemis, parce que leurs rapports politiques sont compliqués & que les nôtres sont simples. Je ne balance donc point à dire que le gouvernement français doit présenter à l'Europe les bases de la pacification générale. Loin de nuire aux intérêts de la république, cet éclat accroîtra notre considération extérieure, & soutiendra nos forces intérieures. En ranimant ces sentimens, qui sont comme la base du caractère français, la confiance & la générosité, quelles craintes pourroient donc empêcher le gouvernement de saisir tout l'avantage des circonstances, en traitant cette grande affaire à découvert & sous les yeux de la nation? Reste-t-il encore quelques prestiges à dissiper sur la réunion de la Belgique? ou veut-on par une petite supercherie, bien indigne de si grands intérêts, faire valoir des restitutions graduelles & mettre sans cesse à prix le bonheur inappréciable de la paix? Non, le gouvernement n'a pas besoin de s'abaisser jusqu'à ces misérables artifices; les déclamations des orateurs, les sophismes des métaphysiciens politiques, les cris des factions arborant leurs bannières sur les nouvelles ou sur les anciennes limites, ne peuvent plus en imposer; l'existence relative des puissances de l'Europe ne changera pas au gré de leur délire; des modifications dans les formes des gouvernemens de l'Europe, de grandes altérations dans les mœurs & les opinions des peuples, doivent être la suite & l'effet de notre révolution: mais l'assujettissement des dix-sept provinces sous la forme de réunion, d'alliance, de protection ou de partage, n'est pas un fruit de la victoire que nous puissions attendre, ni même que nous devions désirer. Il seroit facile de réduire à leur juste valeur les avantages prétendus de ces réunions, &

de prouver que l'agrandissement dont on prétend faire un rempart à la république, causeroit infailliblement sa ruine. N'anticipons point: le tems approche qu'il faudra secondar le vœu national et sans doute la sagesse du gouvernement, par une discussion approfondie & dégagée de tout esprit de parti. Il nous suffira pour ce moment d'avoir fait apercevoir les rapports politiques de notre situation militaire.....

« Revenons en finissant dans le cercle que nous nous sommes d'abord tracé. Nous voulions prouver que la paix est non-seulement favorisée, préparée par le balancement des forces & la maturité des circonstances, mais même forcée de part & d'autre par les positions respectives. Ceux qui ferment les yeux à l'évidence, dès qu'elle détruit les fantômes de leur imagination, jetteront le cri d'alarme & verront une hérésie, une trahison, une conspiration dans cette conclusion très-constitutionnelle, qu'il faut rentrer triomphans dans nos frontières & faire la paix au milieu de nos trophées. Les républicains français n'ont fait des conquêtes que pour en obtenir le prix, l'indépendance & la paix. Quand les salles de Westminster & les cabinets de la coalition retentissoient de nos désastres, de notre épuisement & de nos discordes civiles, nos braves volontaires, commandés par Pichegru, ont arrêté le dernier & terrible effort des ennemis par des prodiges de talent, de valeur & de constance; & malgré ces déroutes prétendues, le prix de la victoire est encore dans nos mains; mais ne le compromettons pas deux fois ».

Signé, MILES.

La réunion de connaissances militaires & de vues politiques qu'on trouve dans ce morceau est un genre de mérite trop peu commun pour n'en avoir pas fait reconnaître l'auteur. On l'attribue généralement au général Damas, membre du conseil des cinq cents, & qui l'avoit été de l'Assemblée législative.

*DOCUMENTS pour servir à l'histoire des massacres des 2 et 3 septembre.*

Puisqu'il n'est pas possible de dérober à la postérité, pour l'honneur du nom français, un des plus horribles événemens qui aient souillé les pages de notre histoire, il est du moins utile, pour l'instruction des générations futures, de recueillir tous les faits qui peuvent le faire connoître dans toutes ses horreurs. C'est dans cette vue que nous publions, quoiqu'avec répugnance, la lettre suivante, qui nous est adressée par un de nos abonnés, que nous connoissons pour tel, qui signe & garantit la vérité des faits.

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

Chaumont-sur-Marne, le 3 avril.

J'ai lu, citoyens, dans votre journal, numéro 183, une citation à la requête du citoyen Méhée contre le citoyen Jolivet, dit Baraleyre, en réparation, comme l'ayant inculpé d'avoir signé des ordres de paiement relatifs aux affreuses journées des 2 & 3 septembre. Afin de procurer au citoyen Jolivet une preuve complète, voici des faits positifs, que j'ai me véritables.

Dans la nuit du 26 au 27 août, je fus arrêté & con-

duit à la Mairie. Vers les onze heures du matin, je fus introduit dans un bureau où étoient les citoyens Sergent & Panis. Après un court interrogatoire, je fus transféré à l'Abbaye & déposé dans la même chambre où étoit le ci-devant président Molé de Champlatreux, mon ancien & respectable ami. Le dimanche, 2 septembre, vers midi, la femme du concierge me permit de descendre dans la chambre du conseil. L'instant d'après arriva le citoyen Maillard, surnommé depuis *le tape-fort* & *le tape-dru*, accompagné de deux hommes à longs sabres & à grandes moustaches. A peine m'eût-il aperçu qu'il donna ordre de me faire rentrer dans mon cachot. J'ignoreis alors qui il étoit & quelle étoit sa puissance; aussi je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma surprise sur la manière dure avec laquelle il me traitoit; sa réponse fut qu'il me reverroit bientôt. En effet, quelle fut ma surprise & mon effroi, la nuit suivante, de le voir revêtu du pouvoir de grand-juge du peuple! Je le fus bien davantage, lorsqu'au nom de ce même peuple il me sauva la vie. Cette action fut pour moi un poids de reconnaissance qui me détermina quelque tems après à chercher l'occasion de le voir. Il logeoit alors place de Grève, maison d'un boulangier, en face de l'hôtel-de-ville: il fut flatté de ma visite; il se glorifia de m'avoir sauvé la vie; il fit plus, il voulut me faire connoître deux de ses agens, à qui il avoit confié le dessein de me sauver. Alors il me fit confiance que Sergent & Panis cherchoient à le perdre dans l'esprit des membres du comité de sûreté générale; mais qu'il étoit possesseur de deux piéces originales qui le mettoient à l'abri de toute recherche. En effet, il me communiqua deux ordres ainsi conçus:

AU NOM DU PEUPLE.

« Mes camarades,

- » Il vous est ordonné de juger tous les prisonniers de l'Abbaye sans distinction, à l'exception de l'abbé Lanfant, que vous mettrez dans un lieu sûr.
- » A l'hôtel-de-ville, le 2 septembre.

» Signé, PANIS, SERGENT, administrateurs.  
» MENÉE, secrétaire-greffier ».

AU NOM DU PEUPLE.

« Mes camarades,

- » Il est enjoint de faire enlever les corps morts, de laver & nettoyer toutes les tâches de sang, particulièrement dans les cours, chambres, escaliers de l'Abbaye. A cet effet, vous êtes autorisés à prendre des fosseyeurs, charretiers, ouvriers, &c.
- » A l'hôtel-de-ville, le 4 septembre.

» Signé, SERGENT, PANIS, administrateurs.  
» MENÉE, secrétaire-greffier ».

Comme mon assertion pourroit ne pas suffire au citoyen Jellivet, je l'engage à se donner la peine de faire les

informations nécessaires pour se procurer les piéces originales; elles doivent être entre les mains de la veuve Maillard; elles sont connues de son père & de son frere; elles le sont également des citoyens Pleyer, Meustache, de Joseph & de Jean (deux freres du chirurgien de feu Maillard), qui tous vivoient dans son ménage. Le citoyen Thomas, alors secrétaire-greffier de la gendarmerie, de service à l'infâme tribunal révolutionnaire, peut aussi vous indiquer où elles sont déposées. Le citoyen Lamerliere, chef d'un des bureaux de liquidation de la trésorerie nationale, peut aussi vous donner les plus grands renseignements sur cet objet; il en a eu, comme moi, une connoissance parfaite.

Signé, L. SIMON.

A cette note étoit jointe la copie d'une lettre, adressée au directoire par le citoyen Simon, que nous n'avons pas cru devoir publier. (Note des rédacteurs).

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

Séance du 18 germinal.

Les administrateurs du département de la Haute-Loire font passer au conseil une dénonciation tendante à prouver qu'un député de leur département est, en sa qualité de parent d'émigré, compris dans la loi du 3 brumaire.

Renvoyé à l'examen d'une commission composée de cinq membres.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les parens d'émigrés.

Lecoite-Puyravaux rappelle au conseil les circonstances critiques où étoit la république lorsque la loi du séquestre fut rendue. La France étoit ouverte aux ennemis étrangers; les feux de la guerre civile venoient d'éclater dans la Vendée; des secours puissans, en or & en argent, étoient, par les parens, envoyés à leurs fils émigrés.

Mais, dit-on, cette loi du séquestre viole le droit de propriété; mais la république n'est-elle pas une propriété forcée que tout nous fait un devoir de défendre.

Lecoite vote pour la projet de la commission.

André Dumont s'étonne qu'on veuille reproduire le décret du 9 floréal; il soutient qu'il est impolitique, injuste, immoral & contraire aux principes de la constitution; il frappe les innocens sans atteindre les coupables. La convention avoit elle-même senti l'injustice de cette loi, puisqu'après en avoir décrété la suspension, elle chargea une commission de lui faire un rapport sur le fond de la loi.

L'opinant vote contre le projet de la commission.

La discussion continue encore quelques instans; elle est terminée par l'adoption du projet d'Audouin.